

Le Profil Client (KYC/ KYT) conforme et performant : renseigné sur ses nouveaux objets et les nouveaux risques (sanctions), cohérent, mis à jour, permettant un contrôle des transactions précis

Taulant Avdija,

Associé, Responsable Regulatory & Compliance Suisse, BDO SA, Genève

Olivier Maes,

Executive Director, GRC, Head Regulatory Compliance and Financial Crime, Forvis Mazars, Switzerland and Liechtenstein

Virginia Godmé,

Senior Manager, LL.M. Risk, Regulatory & Compliance, Financial Services, KPMG Suisse, Genève

Elaborer un profil client / KYC qui répond aux problèmes actuels

14.00 Le profil client /KYC aujourd'hui : aller au-delà de la connaissance du client lui-même

- A quoi doit-il servir et donc quelles informations/ documents/ analyses doit-il contenir ?
- L'identification des risques classiques : blanchiment, financement du terrorisme, conformité fiscale (incluant les obligations déclaratives CRS, FATCA, DAC6...), abus de marché / délit d'initié
- L'identification des nouveaux risques : sanctions (présence sur liste de personnes sanctionnées, violations, contournement de sanctions)
- Les nouveaux objets du KYC :
 - les personnes physiques ou morales à connaître et à screener (contreparties, business partners, service providers),
 - les liens (« nexus » avec les USA, avec la Russie)
 - les groupes de relations d'affaires
- Le KYC face aux nouveaux risques et obligations tels que les sanctions : doit-il être pro-actif, ou passif, c'est-à-dire faut-il rechercher des informations au sujet d'expositions aux risques (sanctions, crimes fiscaux, délit d'initié...) ? Faut-il compléter tous les KYC existants avec des aspects sanctions etc... ? Peut-on attendre la revue périodique ?

Taulant Avdija

14.40 Le profil client orienté sanctions, adapté aux obligations en matière de sanctions

- Faut-il systématiser la recherche de l'existence de contrôles par d'autres moyens n'apparaissant pas dans l'organigramme (comme au Luxembourg) en plus de l'identification de l'ADE par détention/ ownership ?
- Quels indices d'un contournement ou d'un risque de contournement de sanctions peut-on voir dans le KYC ?
- Adapter le KYC en raison de la problématique sanctions : le KYC doit-il être proactif et tourné vers la recherche d'indices de contournements de sanctions? Faut-il systématiquement s'interroger et investiguer pour détecter des contournements ou suffit-il de regarder les éléments présents dans le KYC habituel ?

Olivier Maes

Elaborer un KYT complet et exploitable pour le contrôle des transactions

15.10 La description des transactions attendues / KYT : que doit contenir cette partie du profil client et comment doit-il évoluer ?

- Que doit contenir le KYT : contreparties, types de transactions entrantes et sortantes, volume, fréquence ? Quelle granularité ?
- Le KYT doit décrire le comportement transactionnel attendu du client : qu'est-ce qu'un « comportement », comment le caractérise-t-on ?
- Quelles sont les exigences en matière de connais-

sance des relations entre les contreparties : vise-t-on les relations entre donneur d'ordre et client ? Entre client et bénéficiaire ? Egalement les relations entre les donneurs d'ordre d'un client, les bénéficiaires d'un client, voir les relations entre les donneurs d'ordre et les bénéficiaires d'un client donné ? Quelles relations : d'affaires, familiales... ?

- Le KYT est censé permettre ensuite de repérer les transactions inhabituelles : exemples de bons /mauvais KYT imprécis ou incomplets qui vont laisser échapper sans détection des transactions inhabituelles ?

- Quelles sont les sources d'information pour rédiger le KYT : déclarations du client, documentation des contreparties

Virginia Godmé

15.50 Pause-café

Vérifier la cohérence entre KYC et KYT

16.10 Comment vérifier la cohérence du KYC et du KYT ? Comment résoudre les états d'incohérence ?

- Exemples d'incohérence entre KYC et KYT
- Ligne de défense 1 ou 2 : qui fait ce travail d'évaluation de la cohérence entre KYC et KYT ?
- Que se passe-t-il en cas d'incohérence : retour vers le client pour changer le KYT ? Reste-t-on en situation d'incohérence en attendant de voir les transactions réelles ?
- Quels changements du KYT nécessiteraient une revue / des amendements au KYC ?

Taulant Avdija

Mettre à jour le KYC et le KYT

16.40 La mise à jour du KYC et du KYT : pourquoi c'est apparemment si difficile / lacunaire ? Attentes du régulateur, pratiques

- Quels sont les facteurs d'évolution du KYT :
 - Changement du KYC : quels changements du KYC nécessitent de revoir le KYT ?
 - Transactions réelles observées soit conformes au KYT soit non conformes/inhabituelles mais clarifiées qui deviennent les nouvelles transactions habituelles ; les avantages d'un KYT très réactif et vite adapté/complété qui diminue le nombre d'alertes de transactions apparemment inhabituelles, en prenant en compte les nouvelles habitudes
- Comment les transactions réelles observées vont être répercutées dans le KYC et le KYT :
 - L'impact de la surveillance de transactions/ les comportements transactionnels réels du client sur le KYT
 - L'impact de la surveillance de transactions/ les comportements transactionnels réels du client sur le KYC

Virginia Godmé

17.20 Fin de la conférence

Le Profil Client (KYC/ KYT) conforme et performant

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par fax: +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039
 CH-1211 Genève 3
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président
 47 quai Wilson, Genève

Visio conférence

Le lien Zoom sera envoyé le 9 avril après-midi.

Prix

580 CHF (+ TVA 8.1%)
 Inscriptions supplémentaires de la même
 société : -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de
 crédit. Le montant facturé sera débité dès récep-
 tion des informations relatives à la carte. Dans tous
 les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 3 avril 2025 seront
 remboursées à hauteur de 100%. Les annulations
 reçues après le 3 avril ne seront pas remboursées.
 Pour être prise en compte, toute annulation doit
 être formulée par écrit (email, courrier ou télé-
 copie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas
 reçue par courrier ou par fax avant la conférence,
 le montant total de l'inscription sera dû. Un rem-
 placement est admis à tout moment. Il doit être
 communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Le profil client (KYC/KYT) conforme et performant"
 à Genève le jeudi 10 avril 2025.

Je participerai : en présentiel online (Zoom)

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom

Fonction

E-mail

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom

Fonction

E-mail

Société

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA

N° de carte: _____/_____/_____/_____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.